

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE L'ASTT DANGE / LES ORMES HOMOLOGUE PAR LA LIGUE F.F.T.T.

Juge arbitre : **Didier Meurine** Directeur des épreuves : **Didier Combe**
N° d'homologation : 1469/2022 D

Article 01 : Tournoi départemental ouvert aux joueurs et aux joueuses licenciés F.F.T.T.

(Hors tableau Promo et non Licenciés) qui se déroulera sur 14 tables par poules de 3 ou 4 joueurs (2 qualifiés par poule) Sauf le « double » qui sera à élimination directe. Les balles plastiques seront fournies par l'organisateur. Les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Le tournoi est ouvert aux personnes des autres départements, homologué Départementale.

Les points F.F.T.T ne seront pas comptabilisés.

Article 02 : Les – de 9 ans ne pourront jouer que dans le tableau E « jeunes ».

Article 03 : Le tournoi se déroulera sur deux jours : le vendredi 14 et samedi 15 Avril 2023

Au gymnase, 31 rue du collège à DANGE ST ROMAIN.

Article 04 : La participation est limitée à 3 tableaux plus le « double » par journée

chaque joueur devra valider son inscription 30 minutes avant le début du tableau.

Article 05 : Forfait après un délai de 15 minutes et 3 appels.

Article 06 : Une tenue sportive sera exigée dans les aires de jeu.

Article 07 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 08 : tout résultat reçu à la table d'arbitrage ne pourra pas faire l'objet de réclamation.

Article 09 : Il sera interdit de fumer et de manger dans la salle. La buvette, avec une restauration rapide, sera ouverte à l'extérieur du gymnase durant le tournoi.

Article 10 : Tableaux non licencié et promo => Tableau enfants 14 ans révolus Tableau Adultes à partir de 15 ans.

Article 11 : Les droits d'engagements seront versés au moment du pointage.

Les inscriptions pour le tableau double se feront sur place en fonction de l'horaire.

♦ M. Stéphane CLEMENT 06.80.52.14.86 email : clement.stephane@sfr.fr

Sur le site internet du club : www.astt-dangelesormes.com

Article 12 : Le tirage au sort sera effectué 30 minutes avant chaque tableau.

Au gymnase, 31 rue du collège à DANGE ST ROMAIN.

Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T.

Article 13 : Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante.

Article 14 : Valeur totale des dotations financière 420 € (Aux deux premiers des tableaux cités ci-dessous)

120 € pour le toutes séries

60 € pour le tableau NC – 1499

40 € pour le tableau NC – 1199

30 € pour le tableau NC – 999

60 € pour le tableau NC – 1699

40 € pour le tableau NC – 1299

40 € pour le tableau NC – 1099

30 € pour le tableau NC – 899

(Un minimum de 16 inscrits par tableaux pour l'attribution des dotations financières).



**Récompenses offertes aux 6 meilleurs de chaque tableau,
Ou au 4 meilleurs si moins de 16 inscrits.**